scan 8/09

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE DE SENS
Pôle Emploi, Logement et Cohésion Sociale

AFFAIRE SUIVIE PAR :
MME P CORNU
TEL : 03.86.83.95.36
pascale.cornu@yonne.gouv.fr

ARRETE SPSE-AGR-2017-089

Fixant la liste des candidats pour le 1er tour des élections municipales complémentaires des 24 septembre et 1er octobre 2017 dans la commune de PAROY -SUR-THOLON

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE-AGR 2017-0077 du 19 juillet 2017 portant convocation des électeurs de la commune de PAROY-SUR-THOLON le 24 septembre 2017 (1er tour) et le 1er octobre 2017 (2ème tour) en vue des élections municipales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2017/056 en date du 21 août 2017, donnant délégation de signature à Madame Sabine ROUSSELY, sous-préfète de Sens ;

VU les candidatures enregistrées,

ARRETE :

Article 1er. – La liste des candidats en vue du 1er tour des élections municipales complémentaires des 24 septembre et 1er octobre 2017 dans la commune de PAROY-SUR-THOLON est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 7 septembre 2017

La Sous-Préfète,

Sabine ROUSSELY

La sous-préfète de Sens et le maire de la commune de PAROY-SUR-THOLON sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2017-0089
Du 7 septembre 2017

Fixant la liste des candidats pour le 1er tour des élections municipales complémentaires dans la commune de PAROY-SUR-THOLON

Elections municipales complémentaires les 24 septembre et 1er octobre 2017

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 9

- Madame Evelyne BOSCARDIN
- Monsieur Christophe CHAUMARTIN
- Monsieur Yannick FLEURY
- Monsieur Eric GALLOIS
- Monsieur Joël LAIGNEAU
- Monsieur Anthony PERRIER
- Monsieur Jean-Louis SERVAIS